RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 D 00597
Numéro SIREN : 779 866 672
Nom ou dénomination : ALCAIX & ASSOCIES NOTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/040285

*GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*

*LYON*

**A2019/040285**

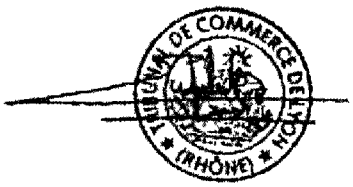
5391705

**Dénomination :** ALCAIX & ASSOCIES NOTAIRES
**Adresse :** 91 cours Lafayette 69006 Lyon -FRANCE-

**n° de gestion :** 1987D00597
**n° d'identification :** 779 866 672

**n° de dépôt :** A2019/040285
**Date du dépôt :** 12/12/2019

**Pièce :** Rapport du commissaire à la transformation du 26/11/2019




5391705

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax : 04 72 60 69 81

RSM

**RSM Rhône-Alpes**
2 bis rue Tete d'Or
69006 LYON
T. +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

***SCP ALCAIX & ASSOCIES NOTAIRES***

*SCP au capital de 367.200 Euros*
*91 cours Lafayette*
*69006 LYON*

*RCS LYON : 779 866 672*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
EN SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SOUS CONDITION SUSPENSIVE DE L'AGREMENT DU GARDE DES SCEAUX

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Regionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
Capital social 2 001 488 € - 398 364 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 364 198

RSM CC Conseils est membre du reseau RSM et exerce ses activites sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilise par les membres du reseau RSM. Chaque membre du reseau RSM est un cabinet independant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le reseau RSM n'est pas une entite juridique a part entiere.

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 24 octobre 2019, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Sur la base de la situation établie au 31 octobre 2019, votre société affiche des capitaux propres de 4 269 907 €.
- Ce niveau de réserves excède le capital social qui s'établit au jour de l'établissement du présent rapport à 367 200 €, compte tenu de la constatation de l'augmentation de capital consécutive à la nomination par le Garde des Sceaux d'Amaury GASCHIGNARD à la fonction de notaire associé (Publication au Journal Officiel de la République Française du 20 novembre 2019).
- Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent une valeur nette de 726 343 €.
- Les autres postes du bilan peuvent être considérés comme non significatifs.
- Compte tenu de l'endettement global de la société, la trésorerie nette reste largement positive.

- Le chiffre d'affaires ressort à 13 355 104 €.
- Les charges d'exploitation restent stables.
- Le résultat de l'exercice reste bénéficiaire.

**Dans le cadre de la transformation envisagée, qui ne sera effective qu'après agrément par le Garde des Sceaux, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.**

D'autre part, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code du Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

**Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui s'établit à la date du présent rapport à la somme de 367 200 €, après l'augmentation de capital consécutive à la nomination d' Amaury GASCHIGNARD à la fonction de notaire associé, intervenue après l'établissement de la situation au 31 octobre 2019.**

**Par ailleurs, nous précisons qu'aucun avantage particulier ne nous a été signalé.**

Lyon le 26 novembre 2019
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Pierre Michel MONNERET
Membre de la Compagnie Régionale
de LYON